

Les revenus fiscaux dans les Zus en Alsace

L'étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee-Alsace et le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales et Européennes (SGARE) - Préfecture de la Région Alsace.

En 2006, en Alsace, 128 000 personnes habitent dans un quartier défini en zone urbaine sensible (Zus) et la moitié d'entre elles vit dans un ménage déclarant un revenu fiscal par unité de consommation inférieur à 9 200 euros. Ce revenu médian est de 18 300 euros pour l'ensemble de la région. Au-delà de ce constat global, des disparités existent également entre les dix-neuf Zus de la région.

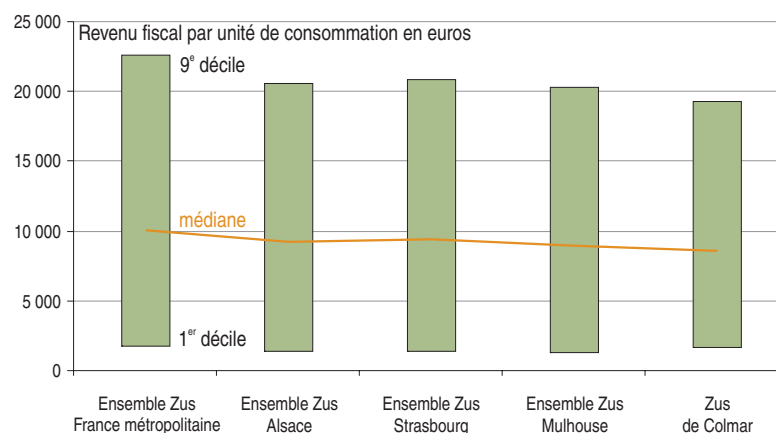
- En 2006, 128 000 personnes vivent dans une Zus, soit 7 % de la population alsacienne.
- Au sein des Zus, 19,3 % de la population couverte par les allocations versées par les CAF vivent avec l'aide du RMI, contre 6,5 % en moyenne régionale.

Dix-neuf territoires infra-urbains en Alsace ont été classés en zones urbaines sensibles (Zus) par les pouvoirs publics. Celles-ci se situent dans les trois grandes agglomérations de la région : dix à

Strasbourg, huit à Mulhouse et une à Colmar.

En 2006, 128 000 personnes vivent dans une Zus, soit 7 % de la population régionale. Dans les agglomérations de Strasbourg et

Disparités moins fortes dans les Zus de la région



Note de lecture : La médiane du revenu fiscal par unité de consommation partage la population en deux groupes : 50 % de la population appartient à un ménage qui déclare un revenu par unité de consommation inférieur à cette valeur, 50 % un revenu par unité de consommation supérieur.
Le 9^e décile du revenu fiscal par unité de consommation est tel que 10 % de la population appartient à un ménage qui déclare un revenu par unité de consommation supérieur à cette valeur.
Le 1^{er} décile du revenu fiscal par unité de consommation est tel que 10 % de la population appartient à un ménage qui déclare un revenu par unité de consommation inférieur à cette valeur.

Source : Insee ; DGFip, revenus fiscaux localisés des ménages 2006

Revenus fiscaux des ménages dans les Zus en 2006

	Nombre de ménages fiscaux	Revenu fiscal par unité de consommation (en euros)			Rapport interdécile (D9/D1)	Part des ménages imposés (en %)	Part des allocations chômage dans le revenu fiscal (en %)
		1 ^{er} décile	médiane	9 ^e décile			
Alsace	702 023	7 385	18 294	34 600	4,7	65,0*	nd
Bas-Rhin	413 003	7 403	18 280	34 399	4,6	65,3*	nd
Agglomération de Strasbourg, hors Zus	146 125	6 725	18 915	38 657	5,7	nd	2,9
Grand Ried	3 984	3 287	12 400	24 382	7,4	51,1	5,0
Tiergaertel (Les Hirondelles)	638	s	7 728	s	s	s	10,6
Quartier des Écrivains	1 576	1 973	9 110	19 393	9,8	41,6	8,2
Cronenbourg-Cité Nucléaire	2 461	1 705	8 231	18 227	10,7	38,0	8,9
Elsau-Montagne Verte	3 141	1 892	9 239	19 606	10,4	41,0	7,5
HautePierre	4 070	828	8 097	18 653	22,5	38,5	8,4
Koenigshoffen (Secteur Ouest)	4 659	4 100	12 506	24 771	6,0	55,0	5,1
Meinau (Canardière Est)	2 981	1 567	9 825	20 552	13,1	42,8	6,7
Neuhof (Cités)	3 714	0	7 667	19 632	///	36,1	6,6
Port du Rhin	562	s	8 094	s	s	s	11,8
Haut-Rhin	289 020	7 363	18 313	34 886	4,7	64,6*	nd
Agglomération de Mulhouse, hors Zus	79 987	7 024	17 901	34 662	4,9	nd	3,5
Chêne Hêtre	202	s	9 751	s	s	s	13,9
Briand-Franklin	3 253	552	8 373	19 079	34,6	34,4	9,6
Brossolette (Bourtzwiller)	2 366	2 870	9 873	20 034	7,0	41,3	7,6
Drouot	1 266	862	7 975	18 774	21,8	34,1	8,3
Les Coteaux	3 128	1 035	8 629	19 754	19,1	40,6	8,3
Porte du Miroir	1 502	2 178	12 282	31 634	14,5	52,5	5,5
Wolf-Wagner-Vauban-Neppert	2 626	939	8 736	21 068	22,4	37,1	7,6
La Thur et Markstein	373	937	7 660	15 492	16,5	34,1	13,8
Agglomération de Colmar, hors Zus	34 234	7 637	18 176	35 558	4,7	nd	2,7
Europe	2 615	1 653	8 586	19 291	11,7	38,7	8,5
Ensemble des Zus d'Alsace	45 117	1 365	9 194	20 597	15,1	nd	7,4

* données 2007

nd : résultat non disponible ; s : secret statistique, territoire comportant moins de 2 000 habitants au RP 99

/// : absence due à la nature des choses

Lecture : en 2006, la moitié de la population du Quartier des Écrivains vit dans un ménage qui déclare un revenu fiscal par unité de consommation inférieur à 9 110 euros.

Mulhouse, près d'un habitant sur cinq vit dans une Zus, un sur dix pour l'agglomération de Colmar. Entre 1999 et 2006, la population dans les Zus de la région a diminué de 4 %. Cette baisse est d'autant plus notable que l'ensemble du territoire a, dans le même temps, enregistré une croissance démographique de 4,7 %.

En 2006, la moitié de la population de la région vit dans un ménage déclarant un revenu fiscal par unité de consommation supérieur à 18 300 euros. L'Alsace se situe au

deuxième rang des régions françaises pour le revenu fiscal médian, juste derrière l'Île-de-France. Très proche pour les deux départements, celui-ci est néanmoins inférieur de 1 000 euros dans les agglomérations de Colmar et de Strasbourg, et de 2 000 euros dans l'agglomération de Mulhouse.

Au sein de ces agglomérations, le revenu fiscal médian des habitants résidant dans une Zus est deux fois plus faible que celui des habitants hors Zus. Il est un peu plus élevé dans les Zus du

Bas-Rhin : 9 400 euros à Strasbourg pour 8 900 euros à Mulhouse et 8 600 euros à Colmar.

Des revenus plus faibles dans les Zus alsaciennes

Globalement, le revenu fiscal médian par unité de consommation est plus faible dans les Zus de la région, s'établissant à 9 200 euros alors qu'il est de 10 050 euros dans l'ensemble des 717 Zus de France métropolitaine. La part des

Les zones urbaines sensibles (Zus) sont des territoires infra urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires.

En Alsace, dix-neuf territoires sont concernés par cette définition. On en compte dix dans l'agglomération strasbourgeoise, huit dans celle de Mulhouse et un seul dans celle de Colmar. Les autres agglomérations alsaciennes ne comptent pas de Zus sur leur territoire.

Dans l'analyse ici présentée, les indicateurs concernant l'ensemble des Zus alsaciennes sont comparés, soit à l'ensemble des trois agglomérations qui les entourent : Colmar, Mulhouse et Strasbourg, soit à l'ensemble des agglomérations de la région.

► Les Zus dans l'agglomération de Strasbourg

Zus pour lesquelles le revenu médian des habitants est supérieur à celui observé en France métropolitaine est également la plus faible. Pour trois Zus seulement (Grand Ried et Koenigshoffen dans l'agglomération de Strasbourg, Porte du Miroir à Mulhouse), le revenu fiscal médian est supérieur à 10 050 euros.

Il n'y a pas de disparités fortes entre les Zus de la région à l'instar de celles constatées au plan national. En Alsace, le revenu médian de chacune des Zus est compris entre 7 600 et 12 500 euros. En France métropolitaine, il se situe à l'extérieur de cet intervalle pour une Zus sur trois.

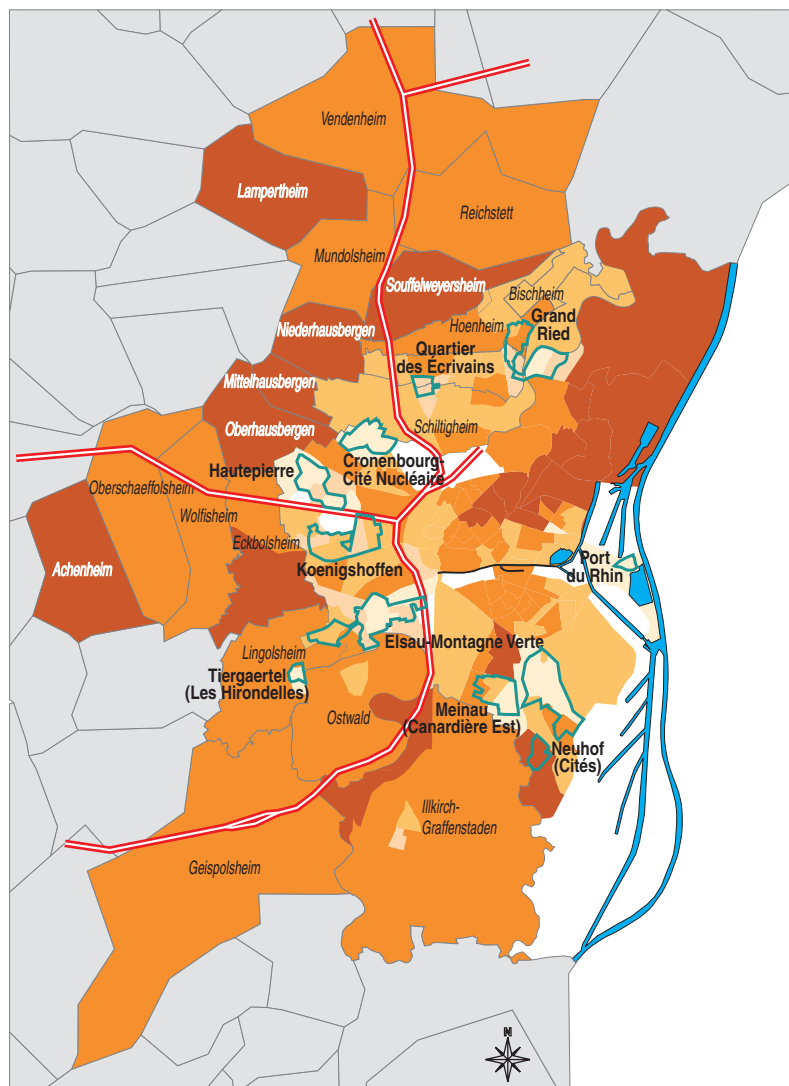
Au sein des Zus de la région, les écarts de revenus sont supérieurs à ceux des agglomérations englobantes. Entre le seuil des 10 % de revenus fiscaux les plus élevés et le seuil des 10 % de revenus les plus faibles, le rapport est de 15. C'est trois fois plus que dans les agglomérations englobantes ou dans l'ensemble de la région.

Si, de par leur définition, les Zus sont assez semblables socialement, il n'en existe pas moins des différences entre elles. Différents profils peuvent être établis s'appuyant notamment sur le niveau et la dispersion du revenu fiscal, sur le poids de ses composantes ou encore sur la part des ménages fiscaux imposés sur le revenu.

Les revenus fiscaux dans les Zus à Strasbourg

Les dix Zus de l'agglomération strasbourgeoise se situent à la périphérie de la commune de Strasbourg. Au regard des revenus et de leur nature, quatre groupes peuvent être distingués.

Les Zus du Grand Ried et de Koenigshoffen constituent le premier groupe. Les revenus fiscaux médians par unité de consommation



Revenu médian par unité de consommation par IRIS (en €)

- 22 000 et plus
- de 17 000 à moins de 22 000
- de 12 000 à moins de 17 000
- de 10 000 à moins de 12 000
- de 5 000 à moins de 10 000
- zones d'activité
- Limite des communes
- Limite des Zus
- Autoroutes
- Voies navigables

© IGN - Insee
Source : Insee ; DGFip, revenus fiscaux localisés des ménages 2006

Les revenus fiscaux localisés (RFL) sont établis à partir des fichiers exhaustifs des déclarations de revenus des personnes physiques et de la taxe d'habitation fournis à l'Insee par la Direction Générale des Finances publiques. À partir de ces deux fichiers, l'Insee estime le revenu fiscal à des niveaux géographiques finement localisés.

et sont les plus élevés de toutes les Zus de la région et la dispersion des revenus y est beaucoup plus faible que dans les autres Zus de l'agglomération. Plus d'un ménage sur deux est imposé sur le revenu et la part des allocations chômage dans le revenu ne représente que

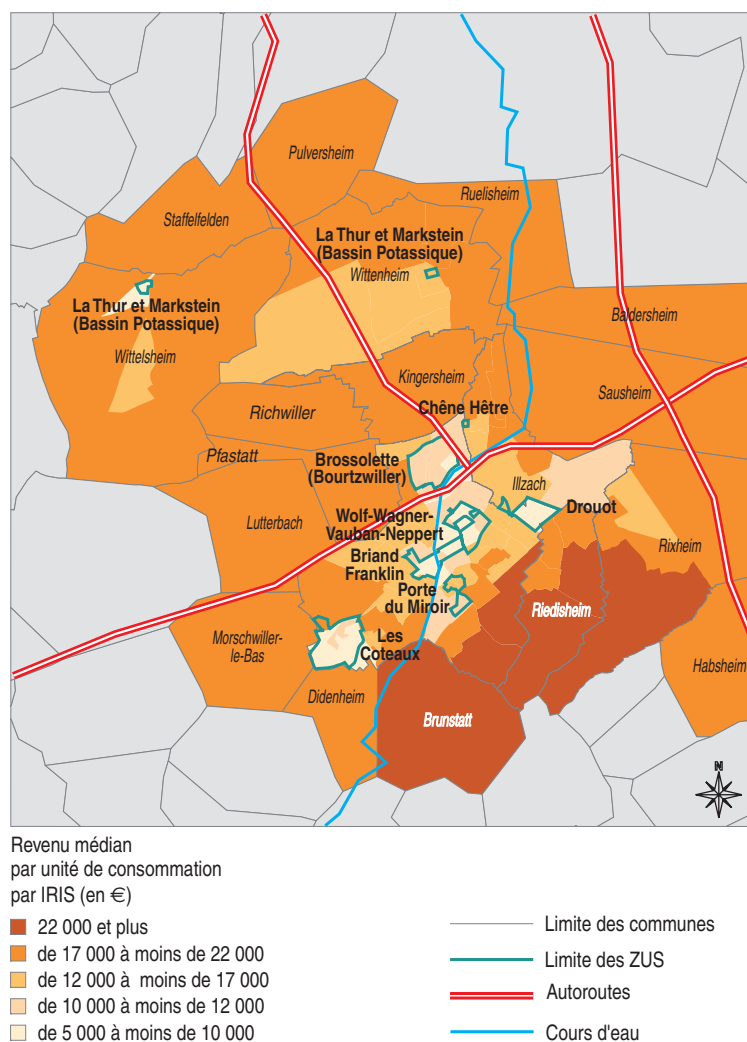
5 %. La part de la population couverte (bénéficiaires plus ayant droits) par le revenu minimum d'insertion (RMI) y est plus faible que dans les autres Zus et notamment dans la Zus du Grand Ried (12 %) où le niveau est équivalent à celui de l'agglomération. Dans

cette même Zus du Grand Ried, la part des pensions et retraites atteint près du tiers des revenus, beaucoup plus que sur l'ensemble de l'agglomération.

Le deuxième groupe se compose du Quartier des Écrivains, d'Elsau-Montage Verte et de Meinau-Canardièrre. Le revenu fiscal médian par unité de consommation est proche du niveau de l'ensemble des Zus de l'agglomération. La dispersion des revenus dans ces trois quartiers est légèrement plus faible que pour l'ensemble des Zus de l'agglomération. De plus, l'écart de revenus entre les 10 % de ménages ayant les revenus les plus élevés et les 10 % ayant les revenus les plus faibles et d'au moins 10 pour les quartiers des Écrivains et d'Elsau-Montagne Verte, d'au moins 13 pour la Zus de la Meinau. Dans cette dernière, le revenu des plus démunis y est plus faible. Dans ces quartiers, un peu plus de quatre ménages sur dix sont imposés sur le revenu. Parmi la population couverte par les allocations versées par les caisses d'allocations familiales (CAF), six habitants sur dix vivent sous le seuil de bas revenus et près d'un sur cinq vit avec l'aide du RMI.

Le troisième groupe, formé des Zus de Cronenbourg-Cité Nucléaire et de HautePierre, est caractérisé par un faible niveau du revenu fiscal médian par unité de consommation et une part de ménages imposés sur le revenu inférieure à 40 %. La dispersion des revenus y est comparable à celle de l'ensemble des Zus de l'agglomération. Toutefois, dans la Zus de HautePierre, les 10 % de foyers les plus démunis ont un revenu particulièrement faible, inférieur à 830 euros. Parmi la population couverte par les allocations versées par les CAF, deux habitants sur trois vivent sous le seuil de bas revenus et un sur cinq vit avec l'aide du RMI.

Les Zus dans l'agglomération de Mulhouse



Les Zus de Tiergaertel, de Neuhof-Cités et du Port du Rhin constituent le quatrième groupe de Zus de l'agglomération de Strasbourg. Les revenus fiscaux médians par unité de consommation y sont les plus faibles et la dispersion des revenus est plus importante que dans les autres Zus. La part des allocations chômage dans le revenu fiscal dépasse les 10 % dans les Zus de Tiergaertel et du Port du Rhin. L'étude des bénéficiaires d'allocations versées par les CAF montre que les Zus du Port du Rhin et du Neuhof sont les plus défavorisées de l'agglomération. Parmi la population couverte, près de trois habitants sur quatre vivent sous le seuil de bas revenus et près de trois sur dix vivent avec l'aide du RMI. Le quartier de Tiergaertel,

situé à Lingolsheim, a un profil très différent ; notamment, la part de la population couverte par le RMI y est beaucoup plus faible.

Les revenus fiscaux dans les Zus à Mulhouse

L'agglomération de Mulhouse compte huit zones urbaines sensibles. Contrairement à l'agglomération de Strasbourg, celles-ci sont plutôt situées au centre de la ville. La Zus de la Porte du Miroir se distingue des trois autres groupes. Le revenu médian par unité de consommation dépasse 12 000 euros pour l'année 2006. Contrairement aux quartiers du Grand Ried et de Koenigshoffen à Strasbourg, la dispersion des

revenus y est particulièrement élevée. De plus, les 10 % de ménages ayant les revenus les plus élevés ont déclaré un revenu fiscal par unité de consommation supérieur à 31 500 euros, soit 15 fois plus que les 10 % des ménages ayant les revenus les plus bas. La part des bénéficiés et autres revenus d'activité dans la composition du revenu (12 %) est beaucoup plus importante que dans les autres Zus ou dans l'agglomération de Mulhouse. Par ailleurs, un ménage sur deux est imposé sur le revenu et la part des allocations chômage dans le revenu fiscal est faible. La disparité des situations est également visible par le biais des prestations sociales. Les deux tiers de la population couverte par les allocations versées par les CAF vivent sous le seuil de bas revenus et près d'un cinquième vit avec l'aide du RMI.

Le deuxième groupe est constitué des quartiers Chêne Hêtre et Brossolette. Le revenu fiscal médian par unité de consommation y est supérieur à la moyenne des Zus de l'agglomération et la dispersion des revenus y est relativement faible. Le quartier de Brossolette se distingue par une part des pensions et retraites dans la composition du revenu particulièrement élevée.

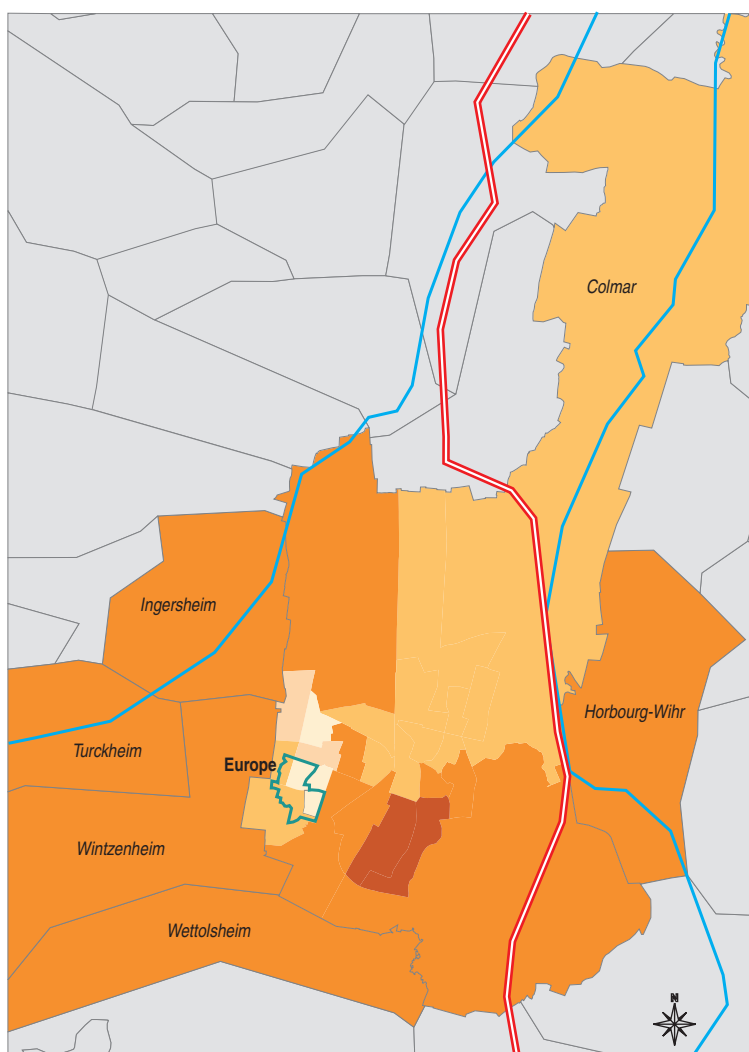
Le troisième groupe est composé des Zus de Drouot, Les Coteaux, Briand-Franklin et Wolf-Wagner-Vauban-Neppert. Celles-ci font

partie des six Zus situées au sein de la ville de Mulhouse. Un faible revenu médian ainsi qu'une forte dispersion des revenus caractérisent ces quartiers. Les 10 % de foyers ayant les revenus les plus bas déclarent moins de 1 000 euros en 2006 et moins de quatre ménages sur dix sont imposés sur le revenu. La précarité touche davantage les quartiers de Briand-Franklin et de Drouot. Dans le premier, parmi la population couverte par les allocations versées par les

CAF, près d'un habitant sur quatre vit avec l'aide du RMI ; dans le second, plus de sept sur dix vivent sous le seuil de bas revenus.

Le quatrième groupe est formé de la Zus de La Thur et Markstein, constituée de deux parties, l'une située à Wittelsheim, l'autre à Wittenheim. Le revenu médian par unité de consommation est le plus faible de toutes les Zus de la région, en particulier pour la partie située à Wittelsheim. La dispersion des revenus y est

La Zus de Colmar



Revenu médian par unité de consommation par IRIS (en €)

- 22 000 et plus
- de 17 000 à moins de 22 000
- de 12 000 à moins de 17 000
- de 10 000 à moins de 12 000
- de 5 000 à moins de 10 000

- Limite des communes
- Limite des ZUS
- Autoroutes
- Cours d'eau

© IGN - Insee
Source : Insee, DGFip, revenus fiscaux localisés des ménages 2006

Seuil de bas revenus

La définition du seuil et son calcul au niveau national ont été revus en 2006. Le seuil de bas revenus est fixé dorénavant à 60 % du niveau de vie médian pour se rapprocher des standards européens. Il est établi désormais à partir de l'enquête revenus fiscaux, source de référence européenne sur les revenus. Il est égal à 871 euros par mois et par unité de consommation en 2006.

faible. Et si 10 % de la population a un revenu fiscal de moins de 1 000 euros par an, les 10 % des ménages ayant les revenus les plus élevés déclarent à peine plus de 15 000 euros. Ce niveau est de loin le plus bas de la région. La part des pensions et retraites dans le revenu est la plus faible des Zus de la région et les allocations chômage représentent 14 % du revenu fiscal.

Les revenus fiscaux dans la Zus de Colmar

Dans l'agglomération de Colmar, un seul quartier est défini en Zus : le quartier Europe situé à proximité du centre ville de Colmar. Pour l'année 2006, le revenu fiscal médian par unité de consommation avoisine 8 600 euros, avec moins de 1 700 euros pour les 10 % des ménages ayant les revenus les plus faibles. La part des traitements et salaires dans le revenu fiscal est proche de 80 %, mais moins de quatre foyers sur dix sont imposés sur le revenu.

■
Yves FRYDEL

Plus d'allocataires CAF sous le seuil de bas revenus dans les Zus

	Nombre d'allocataires CAF	Part d'allocataires sous le seuil de bas revenus (en %)	Bénéficiaires du RMI plus ayant droits	
			Nombre	En %*
Alsace	241 002	35,8	48 939	6,5
Bas-Rhin	145 742	36,2	29 940	6,7
Agglomération de Strasbourg	69 925	49,4	22 633	11,9
Grand Ried	1 903	55,8	633	11,7
Tiergaertel (Les Hirondelles)	475	67,8	213	16,6
Quartier des Écrivains	994	61,6	527	18,4
Cronembourg-Cité Nucléaire	1 745	66,9	996	18,9
Elsau-Montagne Verte	2 037	64,7	1 121	18,6
HautePierre	3 101	66	1 968	19,9
Koenigshoffen (Secteur Ouest)	2 522	55,2	989	14,3
Meinau (Canardière Est)	1 725	64,2	797	16,7
Neuhof (Cités)	2 873	74,5	2 346	29,3
Port du Rhin	397	72,8	266	27,5
Haut-Rhin	95 260	35,1	18 999	6,4
Agglomération de Mulhouse	36 552	45,5	11 165	10,4
Chêne Hêtre	125	59,2	38	9
Briand-Franklin	2 330	68,5	1 433	23,4
Brossolette (Bourzwiller)	1 311	64,6	673	16,9
Drouot	814	71,4	444	21,7
Les Coteaux	1 908	64,8	1 080	18,4
Porte du Miroir	782	65,2	347	18,3
Wolf-Wagner-Vauban-Neppert	1 780	67,2	950	20,4
La Thur et Markstein	308	67,9	212	21,6
Agglomération de Colmar	12 909	41,9	2 904	7,8
Europe	1 724	66,1	899	17,9
Ensemble des Zus de la région	28 854	65,3	15 932	19,3

Champ : Allocataires des CAF au 31 décembre 2007 (hors étudiants et population de plus de 65 ans)

* en pourcentage de la population couverte par les allocations versées par les CAF

Source : fichiers CAF au 31/12/2007

Un **ménage fiscal**, notion utilisée dans la source Revenus fiscaux localisés, est constitué par le regroupement des foyers fiscaux (l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus) répertoriés dans un même logement. Sont exclus :

- les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants, inclus dans le ménage de leurs parents),
- les contribuables vivant en collectivité.

Le **revenu fiscal est la somme des ressources déclarées par les contribuables, avant abattement. Il comprend :**

- les revenus d'activité : revenus salariaux (salaires, droits d'auteur, avantages en nature, indemnités de maladie, allocations chômage et préretraite, revenus perçus à l'étranger), revenus des professions non salariées (revenus nets de déficits des indépendants comprenant les bénéfices agricoles, industriels, commerciaux et non commerciaux),
- les rentes et pensions : retraites, pensions d'invalidité, pensions alimentaires (déduction faite des pensions versées) et rentes viagères,
- les autres revenus (essentiellement des revenus du patrimoine).

Le nombre d'**Unités de consommation (UC)** d'un ménage diffère en général du nombre de personnes dans le ménage car on tient compte des économies d'échelle que procure la vie en commun. Le décompte effectué est le suivant :

- 1 unité de consommation pour le premier adulte du ménage,
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus,
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Pour en savoir plus

"Emploi et chômage dans les Zus", Chiffres pour l'Alsace revue n°45-46, décembre 2008.

Insee-Alsace : Cité Administrative Gaujot - 14 rue du Maréchal Juin - 67084 Strasbourg Cedex

Tél : (33) 03 88 52 40 40 - Fax : (33) 03 88 52 40 48 - Internet : www.insee.fr/alsace

Directeur de la publication : Guy Bourgey ○ Rédactrice en chef : Simone Schnerf ○ Secrétaire de rédaction : Jérôme Cuvelard

Mise en page : Chantal Rousselle ○ Cartographie : Christian Milanini

Maquette : Carré Blanc - Strasbourg ○ Impression : Valblor - Illkirch-Graffenstaden

© INSEE 2010 ○ ISSN : 1627-2714 ○ Dépôt légal : janvier 2010